



FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires.

630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880  
Montréal (Québec) H3B 1S6

Le 15 septembre 2021

Monsieur François Legault  
Premier ministre du Québec

Par courriel

**Objet : Petites et moyennes entreprises, politiques de vaccination obligatoire et passeport vaccinal**

Monsieur le Premier ministre,

La [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#) (FCEI) est un organisme sans but lucratif non partisan qui représente les intérêts de 95 000 petites et moyennes entreprises (PME) partout au Canada, dont 20 000, au Québec. Malgré le déploiement de plans de réouverture dans tout le pays, les temps sont encore durs pour les PME. Selon notre [Tableau de suivi de la santé des PME](#), 80 % des PME québécoises sont complètement ouvertes et seulement 49 % enregistrent des revenus normaux<sup>1</sup>.

Dans ce contexte de fragilité, les PME doivent maintenant composer avec de nouvelles directives à appliquer : les politiques vaccinales. Le soutien ou l'opposition au passeport vaccinal varie considérablement selon les implications de la politique. Bien que la majorité des propriétaires de PME soutiennent le passeport vaccinal pour les voyages internationaux et les grands rassemblements, les avis sont partagés lorsqu'il est question de l'imposer à leurs employés ou à leurs clients. D'ailleurs, la plupart des entrepreneurs sont défavorables à l'imposition du passeport vaccinal à leurs clients. Notons cependant qu'il y a encore une forte proportion d'indécis.

**Seriez-vous favorable à ce que le gouvernement impose le passeport vaccinal dans les situations suivantes?<sup>2</sup>**

	Oui	Non	Indécis
Les voyages internationaux	82 %	16 %	3 %
Les grands rassemblements (concerts, festivals, grands événements sportifs)	72 %	24 %	4 %
Les employés dans notre lieu de travail	46 %	43 %	11 %
Les clients dans notre entreprise	37 %	50 %	13 %
Les employés et les clients dans notre entreprise en vue d'éviter un nouveau confinement en cas de quatrième vague	50 %	37 %	12 %

<sup>1</sup> FCEI, résultats préliminaires du sondage *Votre voix* – août 2021, résultats du 5 au 11 août, 2021, n = 2 878. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

<sup>2</sup> FCEI, résultats finaux du sondage *Votre voix* – août 2021, résultats du 5 au 27 août 2021, répondants du Québec n = 848.

Malgré les avis partagés sur le passeport vaccinal, les propriétaires de PME doivent appliquer cette nouvelle politique qui soulève de nombreuses questions. Nous ne vous cacherons pas que bon nombre de nos membres ont l'impression que, par cette orientation, les gouvernements tentent de leur imposer une responsabilité supplémentaire : se servir de l'accès à leur commerce pour inciter la population à se faire vacciner.

Dans les provinces qui s'engagent dans cette voie, la FCEI a reçu des centaines d'appels exprimant des préoccupations et posant des questions importantes. En voici quelques-unes, que nous avons acheminées à vos homologues des autres provinces :

- La sécurité des employés :
  - Des membres signalent que leur personnel reçoit des menaces lorsqu'on leur demande s'ils ont l'intention d'appliquer le passeport.
  - Des membres nous ont fait part de leur inquiétude, après avoir vu des manifestations devant les hôpitaux ou les écoles. Ils sont préoccupés de voir ces lieux devenir un point de mire pour les manifestants et sont soucieux quant à la sécurité des employés.
- Préoccupations d'ordre juridique :
  - Les membres présents dans des juridictions appliquant cette politique ont entendu parler de clients demandant le remboursement de leurs acomptes, car ils ne veulent pas se conformer au passeport.
  - Nous entendons une situation similaire de la part d'organisations basées sur l'adhésion, comme les salles de sport, où les clients demandent le remboursement de leur adhésion alors qu'une preuve de vaccination est exigée.

La FCEI est d'avis que les entreprises qui doivent demander une preuve de vaccination à leurs clients ont besoin d'aide gouvernementale. En l'absence de programmes d'aide et de directives claires et faciles à appliquer, les propriétaires de PME pourraient se heurter à des problèmes financiers et juridiques, ainsi que se retrouver dans une situation extrêmement précaire. Qui plus est, les politiques vaccinales pourraient exacerber la pénurie de main-d'œuvre si les employeurs doivent affecter un employé à l'entrée de leur commerce pour contrôler les preuves de vaccination. Dans certains cas, il s'agira de réaffecter le personnel existant, mais dans d'autres, il faudra peut-être embaucher de nouveaux employés, par exemple pour une salle de sport ouverte 24 heures sur 24 qui a maintenant besoin d'une personne pour couvrir la porte aux premières heures du matin. C'est pourquoi nous vous demandons, comme à l'ensemble de vos homologues provinciaux, de bien vouloir :


- Créer un programme de soutien financier solide pour aider les propriétaires de PME à faire face aux enjeux suivants :
  - Augmentation des coûts de la main-d'œuvre
  - Perte de clients
  - Frais supplémentaires pour l'achat d'appareils intelligents permettant de numériser les codes QR
  - Assurer une aide juridique pour des entreprises qui pourraient se faire poursuivre en raison des obligations gouvernementales liées à la preuve vaccinale (employés et/ou clients)

- Veiller à ce que les entreprises ne soient pas confrontées, simultanément, à de nouvelles restrictions et à l'obligation de fournir une preuve de vaccination imposée par le gouvernement. Si les entreprises sont limitées aux seuls clients entièrement vaccinés, des politiques telles que les limites de capacité doivent être reconsidérées.
- Élaborer des affiches officielles indiquant les règles relatives au passeport vaccinal et les preuves que les clients doivent présenter à l'entrée. Cela permettra de clarifier le fait que l'obligation de présenter le passeport vaccinal est une politique gouvernementale, et non une exigence des PME.
- Mettre au point des formations pour les employés des PME de manière à les aider à gérer les clients ayant des opinions divergentes sur ces questions.
- Expliquer les enjeux juridiques du passeport vaccinal et élaborer des directives claires pour atténuer les inquiétudes au sujet de la collecte des données.
- Veiller à ce qu'il existe un système permettant aux entreprises de vérifier une fois les accréditations des clients réguliers, comme dans une salle de sport.
- Préciser qu'une entreprise devra faire de son mieux, mais ne sera pas responsable si elle est confrontée à une preuve frauduleuse ou falsifiée ou si un client refuse de se conformer aux règles.
- Élaborer des solutions de rechange accessibles et rapides pour les zones où l'accès à Internet n'est pas facilement accessible ou qui ne permettent pas d'utiliser les codes QR.

Nous sommes convaincus que vous avez à cœur les préoccupations des dirigeants de petites et moyennes entreprises québécoises. Bien entendu, si vous avez des questions ou souhaitez nous rencontrer pour discuter davantage, n'hésitez pas à nous téléphoner au 418-655-2256 ou à nous écrire à [francis.berube@fcei.ca](mailto:francis.berube@fcei.ca).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



François Vincent  
Vice-président, Québec

c.c. : Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation  
Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie  
Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux